



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 23 juillet 2024
(OR. en)

12422/24
COR 1
OJ CRP1 29

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

24 juillet 2024 (9:30)

CORRIGENDUM N°1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le point ci-après est libellé comme suit:

Points sans débat (I)

Agriculture

14. Règlement relatif au bien-être des chiens et des chats et à leur traçabilité
Décision de consulter une institution ou un organe



12358/1/24 REV 1
VETER



Première lecture



Décision de procédure par le Coreper (article 19, paragraphes 3 et 7, du règlement intérieur du Conseil)



Sur la base d'une proposition de la Commission